ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - GAS DE SAINT THIVISIAU

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal que l'association des « Gas de Saint Thivisiau » (G.S.T.) a adressé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de ses participations aux championnats nationaux :

- championnat national FSCF à Arnas, les 28 et 29 juin 2014 : 23 gymnastes,
- championnat national individuel FSCF à Flers, les 24 et 25 mai 2014 : 8 gymnastes,
- finale nationale des coupes fédérales à Aubière, les 22 et 23 mars 2014 : 3 gymnastes.

Par délibérations en date des 10 décembre 2010, 7 décembre 2011 et 6 décembre 2013, le Conseil municipal a attribué des subventions exceptionnelles à cette association pour des déplacements sportifs.

Considérant que, pour cette nouvelle demande, il est proposé d'appliquer les critères retenus pour les déplacements des associations sportives des établissements scolaires, à savoir :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 10 décembre 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les critères d'attribution de subventions tels que présentés, à savoir 40 € par déplacement majorés de 10 € par sportif,

AUTORISE Madame le Maire à verser à l'association « Gas de Saint Thivisiau » une subvention de 460 €,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Empain munisipal de l'Intérieur

029-212901052-20141219-2014707-DE

Accusé certifié e Rácturo Irandivisiau, le 17 décembre 2014

Réception par le préf**lue 1 Mainte** 4

Publication: 19/12/2d1aurence CLAISSE

Pour l'"autorité Compétente par délégation

Fait à Landivisiau, le...... 1.9. DEC. 2014

Compte tenu de la transmission En préfecture, le..... 1. 9. DEC. 2014 Et de la publication, le...1.9. DEC. 2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

Certifié exécutoire